



**formation**  
**au concours complémentaire de la magistrature**  
**(1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> grade)**

**session 2017**

# SOMMAIRE

## préparation au concours complémentaire de la magistrature session 2017

### ■ Introduction

- Adresses utiles
- Calendrier du concours

### ■ Le concours

- Présentation des deux concours complémentaires
- Les épreuves

### ■ La préparation ISP (sur place ou intégralement en vidéo)

- Le choix d'une formation avec l'ISP Résultats des élèves de l'ISP
- Le déroulement de la formation

**1** Supports de cours polycopiés

**2** Méthodologie en vidéo

**3** Cours pour l'admissibilité

les 3, 4 et 5 juin 2017 (lundi férié)

et du 13 juillet 2017 au 3 août 2017

**4** Cours pour l'admission sur deux week-ends (octobre / novembre 2017)

**5** Concours Blancs

**6** Simulations orales individuelles

### ■ L'inscription

- **Annexe** : Le programme des épreuves

## ADRESSES UTILES

→ **Direction des services judiciaires**

13, place Vendôme  
75042 Paris cedex 01  
tél 01 44 77 64 70

→ **Ecole Nationale de la Magistrature**

Centre de Paris  
9, rue des Chanoinesses  
75004 Paris  
tél 01 44 41 88 20

Centre de Bordeaux  
9, rue du Maréchal Joffre  
33000 Bordeaux  
tél 05 56 00 10 10

→ **Groupe ISP**

Département ENM Complémentaire  
18, rue de Varenne  
75007 Paris  
tél 01 42 22 30 60

## CALENDRIER PREVISIONNEL 2017

sous réserve d'ouverture du concours et du maintien du calendrier habituel

Concours	Inscriptions	Epreuves écrites	Epreuves orales	Résultats
ENM Complémentaire	jusqu'au 15 mai 2017	6,7 et 8 sept. 2017	Novembre 2017	Décembre 2017

Formation ISP	Initiation au droit	Stage méthodo	Session de cours	Méthodo cas pratiques
ENM Complémentaire 2017	13, 14 mai, 20 et 21 mai 2017	3,4 et 5 juin 2017	du 13 juillet au 3 août 2017	Oct / Nov 2017

## LES CONCOURS D'ENTREE

Deux concours complémentaires (ou exceptionnels) ont lieu certaines années en complément de recrutement des voies dites classiques (concours étudiant, concours interne et troisième concours).

**Le concours de recrutement du second grade** est ouvert aux candidats (diplômés Bac + 4 au minimum) âgés de 35 ans qui justifient d'au moins 7 ans d'activité professionnelle dans le domaine juridique, économique administratif ou social (80 places en général). Rappelons-le, jusqu'au concours 2016, il fallait justifier de 10 ans d'activité professionnelle dans ces domaines. **La mise en place nouvelle d'un seuil de 7 ans** est une bonne nouvelle : cela souligne la pertinence du concours complémentaire du point de vue de la Chancellerie et cela augure de la pérennité du concours pour l'avenir.

**Le concours de recrutement du premier grade** est ouvert aux candidats (diplômés Bac + 4 au minimum) âgés de 50 ans au moins qui justifient d'au moins 15 ans d'activité professionnelle dans le domaine juridique, économique administratif ou social (20 places en général annoncées, entre 0 et 5 recrutements). Ce concours n'a pas ouvert en 2016 et n'ouvrira pas en 2017.

Pour ces deux concours, le programme et les sujets d'admissibilité sont identiques. Pour l'admission, le programme du concours du 1<sup>er</sup> grade est plus étendu. Voir ci-dessous.

Nous conseillons aux candidats de plus de 50 ans de ne s'inscrire au concours du 1<sup>er</sup> grade que si leur niveau de droit (privé plus particulièrement) est vraiment excellent. Dans le cas contraire, il est plus raisonnable de s'inscrire au concours du second grade.

## LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

### Epreuves communes aux Concours complémentaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> grade

(le programme des épreuves juridiques est proposé en annexe en fin de brochure)

- |  |    |        |
|--|----|--------|
| ■ Epreuve de synthèse de dossier   | 5h | coef 4 |
| ■ Droit Civil (consultation juridique *)<br>Un dossier (Jurisprudence + doctrine) est fourni lors de cette épreuve | 5h | coef 4 |
| ■ Droit Pénal ou Droit Public (dissertation)<br>(matière au choix du candidat au moment de l'inscription)          | 5h | coef 4 |

\* L'épreuve de Droit Civil est intitulée « consultation juridique » mais il s'agit d'une dissertation.

## LES EPREUVES D'ADMISSION

(le programme des épreuves juridiques est proposé en annexe en fin de brochure)

<b>Concours complémentaire 2<sup>ème</sup> grade</b>	■ Cas pratique de Droit civil ou de Droit pénal (tirage au sort du sujet) suivi d'un entretien de motivation préparation 1 h 30 mn passage coef 5
	■ Interrogation orale en Droit pénal ou en Droit public (matière non choisie à l'écrit) préparation 15 mn 15 mn de passage coef 3

## POURQUOI UNE FORMATION AVEC L'ISP

Près de 25 années de préparation aux concours de l'ENM ont placé notre centre de formation dans une situation de quasi-monopole

- ▲ en raison de la satisfaction des candidats ayant suivi une formation,
- ▲ mais surtout en raison des résultats obtenus par ses élèves aux différents concours de la Magistrature.

Les chances de succès des candidats dépendent d'une motivation sans faille, d'une maîtrise parfaite du programme et de l'actualité juridique, mais aussi et surtout d'une connaissance précise des techniques de l'épreuve et des exigences des correcteurs.

**Pour des professionnels du droit, comme les avocats ou les greffiers par exemple, un réel effort d'adaptation est à fournir tant les épreuves du concours diffèrent de leur quotidien professionnel.**

L'acquisition d'un programme juridique n'est pas suffisante, seuls ceux maîtrisant les critères de sélection du jury intégreront l'ENM.

## RESULTATS DES ELEVES ISP

Concours	Elèves préparés par l'ISP	Elèves admis
<b>Concours 2013</b>	54	39 admissibles 24 admis
<b>Concours 2014</b>	57	30 admissibles 24 admis
<b>Concours 2015</b>	55	39 admissibles 30 admis
<b>Concours 2016</b>	74	35 admissibles 28 admis

**Depuis 20 ans, plus de la moitié des candidats admis chaque année  
à l'un ou l'autre des concours de la magistrature ont suivi une formation avec l'ISP.**

## LE DEROULEMENT DE LA FORMATION EN SIX ETAPES

**91 heures de cours / 60 heures de Concours Blancs  
4 simulations orales individuelles**

- 1** Support de cours polycopiés couvrant l'intégralité du programme (dès l'inscription)
- 2** Base méthodologique en vidéo sur le site Internet de l'ISP (dès l'inscription)
- 3** Cours pour l'admissibilité les 3,4 et 5 juin 2017 et du 13 juillet au 3 août 2017  
Les cours sont filmés et proposés en présentiel et / ou en vidéo
- 4** Cours pour l'admission sur deux week-ends (octobre / novembre 2017)  
Les cours sont filmés et proposés en présentiel et / ou en vidéo
- 5** Concours Blancs (4 par matière écrite)
- 6** Simulations orales individuelles (2 par matière orale)
- 7** + option initiation au droit pour les non-juristes

**voir les descriptif de ces 7 étapes pages suivantes**

## **1 Support de cours polycopiés couvrant l'intégralité du programme**

Des supports de cours photocopiés couvrant l'intégralité du programme (mise à jour 15 novembre 2015) sont envoyés dès l'inscription.

- Deux tomes de Droit civil (matière écrite);
- Deux tomes de Droit pénal (matière écrite ou orale);
- Deux tomes de Droit public (matière écrite ou orale);
- Un tome de synthèse de dossier (matière écrite).

Ils remplacent tout manuel de cours et suffisent à la maîtrise du programme.

Il est cependant indispensable d'acquérir les Codes civil et pénal de l'année en cours (plus les Codes de procédures civile et pénale pour les élèves inscrits au concours du 1<sup>er</sup> grade).

*Dans le cadre de l'option "1<sup>er</sup> grade" des supports photocopiés supplémentaires sont proposés :*

- *un tome en procédure civile*
- *un tome en procédure pénale*
- *un tome en droit commercial ou en droit social (au choix de l'élève)*

## **2 Base méthodologique en vidéo sur le site Internet de l'ISP**

**Une base méthodologique est disponible en vidéo sur le site Internet de l'ISP** (accessible dès votre inscription grâce à un code confidentiel). Cette vidéo permet pour la dissertation juridique comme pour la synthèse d'avoir une première approche méthodologique avant même le début des cours et de pouvoir traiter les premiers concours blancs.

## **3 Cours pour l'admissibilité les 3,4 et 5 juin et du 13 juillet au 3 août 2017**

Les cours sont proposés en deux temps pour un maximum d'efficacité.

- **Formation méthodologique et première approche du programme dans les trois matières écrites du concours les 3, 4 et 5 juin 2017**
  - 5 heures de Droit civil (matière écrite)
  - 5 heures de Droit pénal ou de Droit public (matière écrite)
  - 3 heures de synthèse de dossier (matière écrite)
- **Cours d'approfondissement du 13 juillet au 3 août 2017**
  - 18 heures de Droit civil (matière écrite d'admissibilité)
  - 18 heures de Droit pénal ou de Droit public (matière écrite d'admissibilité)
  - 18 heures de Droit pénal ou de Droit public (matière orale d'admission)
  - 6 heures de synthèse de dossier (matière écrite d'admissibilité)

Les cours de ces deux périodes sont filmés

Il est donc possible d'assister aux cours en présentiel à Paris ou de les suivre intégralement de chez soi en vidéo sur l'espace Internet de l'ISP.

## **4 Cours pour l'admission sur deux week-ends (octobre / novembre 2017)**

Dix-huit heures de cours de technique du cas pratique et de l'entretien sont proposés sur deux week-ends.

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique de la méthode du cas pratique (épreuve centrale de l'admission) comportant des résolutions de cas de Droit civil et de Droit pénal.

## **5** Concours Blancs

Quatre concours blancs sont proposés par matière écrite, soit 12 épreuves de 5 heures. Chaque copie est corrigée et est joint un corrigé-type. Tous les sujets peuvent être faits à domicile ou sur place à l'ISP Paris au choix de chacun. Dans chaque matière, les deux premiers sujets sont donnés lors de l'inscription. Ils seront de préférence traités avant la formation de juin mais après avoir visionné la méthodologie proposée en vidéo. Les deux autres concours blancs seront traités en juillet / août une fois le cours maîtrisé.

## **6** Simulations orales individuelles (2 par matière orale)

Quatre simulations orales sont proposées aux admissibles, deux pour l'épreuve Entretien / cas pratiques et deux pour l'épreuve juridique d'option (Droit pénal ou Droit public). Elles ont lieu en novembre 2017 après les deux week-ends de formation au cas pratique.

Pour ceux inscrits à l'option "1<sup>er</sup> grade" deux simulations individuelles sont proposées en plus, en Procédure (civile et pénale) et en option (au choix du candidat : social ou commercial).

Ces simulations se font à l'ISP à Paris ou par Skype.

## **7** Stage d'initiation au droit

Les candidats non-juristes sont autorisés à passer les différents concours complémentaires de la magistrature, mais il serait illusoire de penser qu'un non-juriste va pour voir suivre aisément les cours de l'ISP, ceux-ci requérant un niveau de base certain.

Un stage de 30 heures est proposé aux non-juristes ou à ceux qui n'ont plus eu l'occasion d'approcher le droit de façon théorique depuis des années.

Ces 30 heures reprennent les bases du droit pénal, du droit civil et du droit public, bases qu'il est impossible de voir lors de la formation aux épreuves d'admissibilité par manque de temps mais aussi parce que ce serait une perte de temps pour les élèves maîtrisant les bases de ces trois matières.

Nous proposons donc une formation qui comprend :

- 10 heures d'introduction au droit pénal
- 10 heures d'introduction au droit civil
- 10 heures d'introduction au droit public.

Cette formation aura lieu les 13, 14 mai, 20 et 21 mai 2017. Elle sera entièrement filmée et consultable en vidéo sur le site de l'ISP.

Il est donc possible de s'inscrire à cette formation après le mois de mai, le stage pourra alors être visionné sur le site Internet de l'ISP.

**Cette formation est :**

- obligatoire pour les non-juristes,
- conseillée pour ceux n'ayant pas fait de droit depuis plusieurs années, ou pour les diplômés d'un IEP,
- inutile pour les élèves sortant de la faculté de droit.

La formation est proposée au prix de 500 € (non divisible par matière).

***Tous les cours (session de mai, juin, juillet et d'octobre) sont filmés.***

*Les candidats, qu'ils aient ou non assisté sur place aux cours (en partie ou en totalité), ont accès aux vidéos sur leur espace réservé, sur le site Internet de l'ISP (accessible grâce à un code personnel donné à l'inscription).*



## MODALITES D'INSCRIPTION A L'ISP

Pour être validé, le dossier d'inscription doit comprendre:

- la demande d'inscription remplie et signée;
- un chèque, à l'ordre de l'ISP, du montant intégral des frais de scolarité. Un règlement et une inscription en ligne sont également proposés.

Il est possible de régler en plusieurs mensualités (six maximum). Merci de mettre vos nom et prénom au dos de chaque chèque.

→ **rappel** : les étudiants doivent se charger eux-mêmes des inscriptions aux concours.

Les frais de scolarité comprennent les frais d'envoi des photocopiés pour la France métropolitaine. Suite à des problèmes postaux récurrents, les supports ne sont envoyés ni à l'étranger ni dans les Collectivités d'Outre-Mer. Si vous n'habitez pas en France métropolitaine, contactez notre secrétariat, des possibilités sont offertes pour accéder aux supports photocopiés.

### Les Inscriptions peuvent également se faire directement en ligne (règlement en ligne également)

Les supports photocopiés sont actualisés tous les ans entre novembre et février).

En cas d'annulation, aucun remboursement ne pourra être exigé. Les candidats ont la possibilité, en prenant rendez-vous préalablement, de venir consulter les supports photocopiés avant de décider de toute inscription. Ils pourront ainsi juger de leur qualité mais aussi de la quantité de travail qu'exigera cette formation pour être conduite de façon optimale.

Cependant, si le concours complémentaire 2017 n'était pas ouvert, et à cette unique condition, les élèves inscrits à l'ISP seront remboursés des frais versés. Seuls 500 € seront conservés par l'ISP (frais des supports de cours), les supports photocopiés restant la propriété de l'élève.

## FRAIS DE SCOLARITE – SESSION 2017

- Module 1 (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> grade) - ADMISSIBILITE** **1 900 €** (1 600 € pour les AE \*)  
photocopiés + vidéo + cours + Concours Blancs
  - Droit Civil
  - Option écrite : Droit Pénal ou Droit Public
  - Option orale : Droit Pénal ou Droit Public

■ Synthèse
- Module 2 (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> grade) - ADMISSION** **1 000 €** (900 € pour les AE\*)  
photocopiés + cours + simulations orales individuelles  
Préparation aux cas pratiques d'admission en octobre / novembre 2016
- Module 3 réservé aux candidats du 1<sup>er</sup> grade** **500 €**  
photocopiés + simulations orales en procédure et en option (droit social ou commercial)
- Module 4 (stage d'initiation pour les non-juristes)** **500 €**
- Modules 1 + 2 (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> grade)** **2 700 €** (2 400 € pour les AE\*)  
(somme à laquelle seront éventuellement rajoutés les coûts des modules 3 et / ou 4)

\* **Rappel** : sont considérés comme AE (Ancien Elève) les candidats ayant déjà suivi une formation à l'ISP pour l'un ou l'autre des concours de la magistrature. Si c'est votre cas merci de préciser la formation ISP suivie et l'année.

## LE PROGRAMME DES EPREUVES

Le programme des matières des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission est fixé comme suit :

### ***Droit civil***

I. - Droit de la famille :

Le mariage (formation, preuve, effet, situation respective des époux) ; Le divorce ; La séparation de corps ; La séparation de fait.

II. - Droit des obligations :

Théorie générale du contrat ; La responsabilité civile (contractuelle et délictuelle) ; Effets, extinction et transmission des obligations.

III. - Les preuves et Les prescriptions.

### ***Droit pénal***

I. - Droit pénal général :

Application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace ; L'infraction et ses divers éléments ; Crimes ; Délits ; Contraventions ; La tentative ; Pluralité d'agents pour une même infraction : la complicité, la coaction ; Pluralité d'infractions à la charge d'un même agent : le concours d'infraction, le non-cumul des peines ; Causes d'atténuation, d'aggravation et d'extinction des sanctions pénales : récidive, prescription, grâce, amnistie.

II. - Droit pénal spécial :

Les atteintes à la vie de la personne ; Les atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne : violences volontaires, atteintes involontaires à l'intégrité de la personne ; Mise en danger de la personne ; Vol ; Escroquerie ; Abus de confiance et Recel.

### ***Droit public***

I. - Les libertés publiques consacrées par le droit positif français (reconnaissance, évolution, protection, contrôle) et les garanties des libertés individuelles.

II. - Droit administratif général :

1. Théorie générale de l'acte administratif et de la fonction administrative : La délimitation des domaines de la loi et du règlement ;

Pouvoir réglementaire des autorités administratives centrales, circulaires, directives et mesures d'ordre intérieur ;

Le régime des actes administratifs unilatéraux (réglementaires et individuels), élaboration (procédures), effets (entrée en vigueur, caractère exécutoire), disparition (abrogation, retrait, caducité) ; Pouvoir discrétionnaire et compétence liée.

2. Théorie générale de la responsabilité administrative : Responsabilité de la puissance publique pour faute et responsabilité sans faute ; Responsabilité personnelle des agents de la fonction publique ; Régimes législatifs particuliers relevant de la compétence judiciaire.

3. La police administrative (notions générales, autorités compétentes, limites du pouvoir de police, aggravations exceptionnelles des régimes de police). 4. Notions générales sur les collectivités territoriales et les établissements publics.

III. - Procédure administrative :

1. Le partage des compétences entre les juridictions administratives et judiciaires : les critères de la répartition ;

2. La compétence judiciaire en matière administrative, compétence judiciaire par détermination de la loi, état des personnes ; emprise et voie de fait ; règles de compétence en matière de questions accessoires (interprétation et appréciation de la légalité des actes administratifs par le juge judiciaire) ;

3. Notions générales sur le recours pour excès de pouvoir et recours de plein contentieux.

### ***Droit social (1<sup>er</sup> grade uniquement)***

I. - Droit du travail :

Définition et objet du droit du travail, sa formation historique ; Les organismes administratifs ; Les syndicats professionnels ; Coalitions, grèves, lock-out ; Conciliation, médiation et arbitrage ; La convention collective ; Le contrat de travail et d'apprentissage : formation, effets, suspension, licenciement, démission ; Le salaire, sa détermination et sa protection légale ; Réglementation légale du travail ; Les accidents du travail ; Organisation sociale de l'entreprise ; Comité d'entreprise et délégués du personnel.

II. - La sécurité sociale :

La conception moderne de la sécurité sociale, sa formation historique ; L'organisation de la sécurité sociale (notions générales) ; Les risques indemnisés, les bénéficiaires, les prestations (notions générales) ; Les juridictions compétentes en matière de sécurité sociale : procédure et voies de recours.

### ***Droit commercial (1<sup>er</sup> grade uniquement)***

Les actes de commerce. Les commerçants et les sociétés commerciales. Les effets de commerce et le chèque. Le fonds de commerce.

Redressement et liquidation judiciaires.

### ***Procédure civile (1<sup>er</sup> grade uniquement)***

La procédure devant les juridictions de première instance (tribunaux de grande instance et d'instance) et la cour d'appel en matière civile.

L'enquête. Le jugement. La juridiction présidentielle. Le référé et les ordonnances sur requêtes. Les voies de recours, appel, opposition, tierce opposition et pourvoi en cassation. L'autorité de la chose jugée.

### ***Procédure pénale (1<sup>er</sup> grade uniquement)***

L'évolution de la procédure pénale. L'action publique et l'action civile. Le ministère public. La police judiciaire, l'enquête préliminaire et l'infraction flagrante. L'instruction préparatoire. La détention provisoire et le contrôle judiciaire. Les preuves.



Enseignement Supérieur Privé  
18 rue de Varenne 75007 PARIS  
<http://www.prepa-isp.fr>  
01 42 22 30 60

Retrouvez toute notre actualité sur :



L'ISP est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 30  
et les samedis et dimanches sur rendez-vous.